

*Initiatives ministérielles*

À cause de ce processus, on peut voir le démantèlement des programmes sociaux, et du pays lui-même. Une diminution des paiements de transfert se traduit par une diminution du financement de l'assurance-maladie et une diminution du financement de l'enseignement post-secondaire. Les provinces ne peuvent porter ce fardeau à elles seules. Leurs ressources sont limitées. Le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités au sérieux. Je ne pense pas que ce soit le cas.

Je comprends pourquoi. C'est à cause de son idéologie. Le gouvernement actuel ne croit pas dans le gouvernement, et s'il y croit le moins, c'est en un gouvernement faible, impuissant. Il croit en des institutions démocratiques faibles, impuissantes. Il s'en remet au marché, au secteur privé.

Je suis un champion du secteur privé. Il s'acquitte extrêmement bien de certaines de ses tâches. Quand il s'agit des affaires, je préconise de laisser les affaires au monde des affaires. C'est à nous, les politiciens, qu'il appartient d'établir les lignes de conduite, de définir les critères pour nous assurer que dans nos activités quotidiennes, tant chez les individus, les groupes de Canadiens ou les sociétés, nous travaillons toujours pour le bien commun, pour notre bien à tous, pour le bien de notre pays. Je ne vois rien de tel dans la façon dont le gouvernement fonctionne.

Il n'y a pas grand mystère autour du Régime d'assistance publique du Canada. Il existe pour venir en aide aux plus pauvres parmi les pauvres. Il existe pour fournir de l'aide aux pauvres et particulièrement aux enfants. Il est vraiment peu élogieux pour le gouvernement, et d'une certaine manière pour le pays, de voir le gouvernement plafonner ce genre d'aide. Cela montre au monde entier que nous ne partagerons plus nos ressources et que nous refilerons nos responsabilités aux provinces. Bien sûr, ces dernières les refileront à leur tour aux municipalités. C'est courir à la catastrophe. Voilà comment les services se mettent à se démanteler pour finir par disparaître.

En terminant, je voudrais dire au gouvernement de reconsidérer son projet de loi. Le principe en est mauvais, et on devrait le reconsidérer et même l'abandonner purement et simplement.

**M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt):** Monsieur le Président, le projet de loi C-69 plafonnera à 5 p. 100 la croissance des fonds versés au titre du Régime

d'assistance publique du Canada jusqu'en 1992. Le projet de loi C-32 vise à prolonger de trois ans ce plafonnement. Cela fait partie du programme du gouvernement. Le gouvernement dit qu'il doit réduire le déficit, mais c'est aux gens les moins capables de payer qu'il fait porter une grande part du fardeau.

Le programme du gouvernement est fondé sur la théorie de la percolation. Si on fait suffisamment de largesses aux sociétés, peut-être qu'elles en feront profiter quelque peu les travailleurs. Malheureusement, cela n'a pas fonctionné.

Je crois savoir que l'Ontario a vu le nombre de ses assistés sociaux augmenter de près de 300 000 l'année dernière. Cette augmentation est en partie attribuable aux programmes que le gouvernement a mis en place et à l'accord de libre-échange qu'il a fait adopter. Comment le gouvernement s'y prend-il? On dirait que c'est un processus long et compliqué parce que cela se passe à de nombreux niveaux. Il y a un certain temps, le gouvernement a modifié le régime d'assurance-chômage pour les travailleurs. Par ailleurs, à cause du libre-échange et d'autres raisons comme un dollar canadien fort, beaucoup d'usines ont fermé leurs portes dans la province. Je parle de l'Ontario parce que c'est une des provinces touchées par cette mesure législative. Les usines ferment et les gens se retrouvent sans emploi. Le projet de loi adopté par le gouvernement prévoyait une réduction du montant des prestations d'assurance-chômage ainsi que de la période de prestations. Ainsi, il est plus difficile d'être admissible à l'assurance-chômage et la période de prestations est plus courte qu'avant. De plus, les emplois sont moins nombreux parce que les usines continuent à fermer.

• (1600)

Alors, que doit faire le travailleur? Il doit demander des prestations d'aide sociale à la municipalité, ce qui fait monter le coût de l'aide sociale pour la municipalité et pour la province. Auparavant, il y a de nombreuses années, si le gouvernement provincial versait 50c. au titre de l'aide sociale, le gouvernement fédéral versait le même montant. Toutefois, le gouvernement libéral, dans toute sa sagesse, a modifié cette entente il y a quelques années pour verser un montant global aux gouvernements provinciaux de sorte que le gouvernement fédéral n'a plus à dépenser le même montant qu'eux, ce qui lui a permis de s'en tirer à meilleur compte.